



Communiqué de presse de l'assemblée générale du 24 mars 2016

Association Générale des Cadres (AGC/CGFP):

L'AGC souhaite la bienvenue aux bachelors administratifs !

Récemment l'assemblée générale ordinaire de l'AGC, l'unique association syndicale des agents du sous-groupe administratif du groupe de traitement B1 (rédacteurs), s'est tenue à Luxembourg-Dommeldange.

Après avoir adressé son message de bienvenue, le président Thierry Ries a commenté l'actualité syndicale et politique récente. Il a brièvement esquissé quelques projets de réformes entamés récemment par le gouvernement dont notamment celle concernant la nationalité luxembourgeoise ou encore la réforme fiscale.

Le trésorier Alli Chrisnach a présenté le rapport de la situation financière de l'AGC. Les réviseurs lui ont certifié une bonne gestion financière et l'assemblée lui a donné décharge. Vu la situation financière équilibrée, le montant de la cotisation reste inchangé pour l'année 2016.

Dans son rapport d'activité, la secrétaire générale Blanche Wilmes a passé en revue l'activité syndicale de l'année écoulée. Elle a

présenté en détail le programme d'action 2015 en insistant particulièrement sur la mise en œuvre des réformes dans la Fonction publique, sans pourtant oublier la formation, la politique salariale ou encore le rôle de l'Etat et de l'administration publique, respectivement la réforme administrative.

La secrétaire générale a ensuite fait le rapport des diverses entrevues que l'AGC a eu notamment avec le secrétaire général de la CGFP et avec le directeur de la Chambre des fonctionnaires et employés publics.

Dans les relations avec Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, elle a regretté le manque de dialogue ayant marqué le redressement d'un oubli relevé lors de l'élaboration du projet de règlement grand-ducal concernant entre autres la formation préparatoire à suivre par les rédacteurs dans le cadre de la procédure dite « carrière ouverte ».

Finalement la secrétaire générale a invité l'assistance à saisir l'AGC de

tout problème constaté dans le cadre de la mise en œuvre des réformes dans la Fonction publique. Le comité en référera à Monsieur le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative afin de trouver à chaque fois une solution adéquate.

Consécutivement à l'assemblée générale ordinaire, les membres de l'AGC réunis en assemblée générale extraordinaire ont approuvé à l'unanimité les modifications statutaires leurs proposées par le comité. En dehors de l'adaptation des statuts à la nouvelle terminologie introduite dans le cadre des réformes de la Fonction publique, l'AGC représentera désormais non seulement les rédacteurs au service de l'Etat mais également les bachelors classés dans le sous-groupe administratif A2.

L'allocation du président tout comme le rapport d'activité, ainsi que les modifications statutaires sont disponibles sur www.agc.lu.